

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<http://pagesperso-orange.fr/snes64>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 10 décembre 2018

◆ Élections professionnelles

Le scrutin est clos depuis jeudi 6 décembre et les résultats parus le lendemain. Au niveau académique, le Snes et la FSU se maintiennent et voient leur position affermie par un vote plus massif qu'il y a 4 ans.

Les votes pour les CAPA et CCP mettent la FSU et ses syndicats largement en tête dans le second degré. Cela reconnaît le travail de longue haleine et l'expertise des commissaires paritaires et des militants du Snes pour l'accompagnement de toutes les opérations touchant à la carrière : mutations, problèmes avec la hiérarchie, mise en place du PPCR... Mais les votes pour le CTA et le CTSD, ne sont pas du même acabit. Les collègues ayant moins l'habitude d'avoir à faire à ces instances, ils ne voient pas forcément ce qui se joue dans ce vote. Ce sont les instances où se décline la mise en place de la politique éducative au niveau de chaque territoire (académie, département) : ouverture/fermeture de postes, ouverture/fermeture d'options, dotations horaires des établissements, etc. Les discussions qui y sont menées ont donc des conséquences directes sur nos vies dans les établissements, ainsi que sur la mobilité des personnels.

Le nombre de suffrages exprimés pour ce vote est traditionnellement moins élevé que pour les CAPA/CCP (de 5% cette année) avec pour conséquence pour notre département, la défaite de la FSU qui perd un siège en faveur de l'UNSA. Ainsi la majorité a été donnée à un syndicat qui a voté pour la mise en place de la réforme du collègue et s'est abstenu (et donc accompagne) la mise en place de celle du lycée.

Durant la précédente mandature des élus du personnel (2014-2018) le choix du gouvernement sur les postes permettait au syndicalisme d'accompagnement de ne pas apparaître pour ce qu'il est : puisque de toute façon nous étions dans une politique de créations de postes (que nous avons toujours jugée insuffisante car elle ne faisait que rétablir les postes de l'ère Sarkozy et ne permettait pas d'améliorer vraiment les conditions d'études et d'enseignement).

Or, ce gouvernement-là a choisi d'opter pour la suppression massive de postes budgétaires et remet profondément en cause la qualité du service public d'éducation et l'accès à l'enseignement supérieur par la sélection à l'entrée de l'université.

Nous regrettons qu'à 120 voix près (c'est-à-dire 2 voix en moyenne par établissement) la place soit faite à un syndicalisme d'accompagnement et non plus à un syndicalisme de lutte. Cela ne nous empêchera pas, forts des résultats nationaux et académiques, de continuer à porter nos mandats syndicaux. **Nous remercions tous les collègues qui nous ont fait confiance.** Nous restons à votre disposition.

◆ Mutations inter-académiques : que faire ?

Le serveur SIAM via i-Prof a fermé le mardi 5 décembre. Chaque demandeur a ensuite dû recevoir le formulaire de confirmation qu'il aura vérifié, signé et retourné accompagné des pièces justificatives.

Le formulaire de confirmation est la pièce qui, portant la signature du demandeur, valide sa demande, chaque fonctionnaire étant individuellement et personnellement responsable de la confection de son propre dossier de mutation. Vous pouvez encore sur cette confirmation modifier l'ordre des vœux, en ajouter ou en retirer.

Il est donc essentiel pour chacun d'avoir bien vérifié l'ensemble des éléments figurant sur le formulaire et de les corriger en rouge si nécessaire (notamment les barèmes).

Chacun aura eu soin de joindre toutes les pièces justificatives, car toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées. L'administration ne réclame jamais aucune pièce manquante. Si des pièces n'ont pu être jointes (attestation pour un nouveau travail du conjoint par exemple), dans la plupart des académies, il est encore possible de les faire parvenir au rectorat avant le Groupe de Travail de vérification des vœux et barèmes. Pour toute question à ce propos, joindre directement la section académique.

◆ Réforme du lycée et mouvement lycéen

Cette réforme commence à montrer son vrai visage sur le terrain. Les stages avec les IPR (disciplinaires ou PP 2^{nde}) sont mis en place peu à peu et les collègues commencent à percevoir les conséquences qu'elle va avoir sur chaque discipline, chaque établissement, chaque personnel et chaque élève... Le discours des IPR semble complètement déconnecté du terrain et nie les enjeux de postes pour les personnels ou d'orientation pour les familles. Il faut continuer d'informer pour que chacun prenne la mesure des enjeux : conditions d'enseignement dégradées (quasiment plus de dédoublements ou d'effectifs réduits par manque de moyens en heures d'enseignement) avec une conséquence sur les postes pour les enseignants, désorganisation généralisée des emplois du temps par le nombre de triplettes distinctes possibles, choix renvoyé sur les familles qui n'ont pas toutes les outils pour en mesurer l'impact...

Partout où c'est possible, il faut commencer à s'organiser pour échanger entre établissements d'une même agglomération : partager et coordonner l'information et commencer à proposer des modalités de luttes. Nous pouvons venir dans les établissements pour participer aux débats, amener une connaissance de la situation départementale et académique, informer...

A Pau, les rassemblements de lycéens ont largement été infiltré, en début de semaine, par des casseurs venus seulement pour en découdre avec la police et les institutions représentées par l'école. Néanmoins, les rassemblements de jeudi montrent aussi une volonté de lutter contre les réformes du lycée, du bac et contre la loi ORE qui accentuent inégalités et repli sur soi. En effet, une grande partie des cortèges ont défilés avec slogans et revendications, certains lycéens ont organisé des AG et cela est à l'image de ce qui commence à se construire au niveau national.

Les images de Mantes-La-Jolie sont indignes et inhumaines. Le Préfet assure que cela a été fait dans les règles... peut-être en période de « Vigipirate » permanent a-t-on le « droit » d'agir ainsi... mais des lycéens et des jeunes agenouillés face à un mur et subissant des réflexions humiliantes évoquent des sociétés non démocratiques et ne sont pas justifiables. L'image de la République pacifique, bienveillante et protégeant ces citoyens est gravement mise à mal par de tels agissements. Nous apportons tout notre soutien aux personnels des établissements où sont scolarisés ces jeunes.

◆ Formation syndicale

Deux stages sont proposés :

- le **jeudi 7 février 2019**, un stage intitulé « **Enseigner l'Histoire en collège et en lycée** » en présence de Laurence de Cock et de Véronique Servat. Ce stage aura lieu à Bordeaux, à l'Athénée municipal de 9 heures 30 à 16 heures 30 ; l'autorisation d'absence est à déposer **avant le départ en vacances du vendredi 21 décembre**.

- Stage LVER et les différentes réformes

A **Bordeaux le jeudi 17 janvier 2019** de 9h30 à 16h30 au siège du SNES, 138 rue de Pessac Bordeaux
et à **Pau le vendredi 18 janvier 2019** de 9h30 à 16h30 au siège du SNES, 11 av. Edouard VII Pau
animé par Kei Mc Gregor.

Ces stages sont ouverts à tous, syndiqués ou non.

Les inscriptions au stage se font par mail : s3bor@sn.es.edu pour le stage à Bordeaux, sn.es-64@bordeaux.sn.es.edu pour le stage à Pau

N'oubliez pas de déposer votre demande d'autorisation d'absence **au plus tard vendredi prochain, 14 décembre 2018**.

Erwan DAVID, secrétaire départemental